

# Aureilhan

Le magazine d'information municipal de votre Ville

le mag

Juillet 2021  
#26

ENFIN,  
ON SE  
RETROUVE !

**BUDGET  
PARTICIPATIF**  
et les projets  
gagnants 2021  
sont... p.6



**TRAVAUX**  
Le point sur les  
chantiers de  
l'été p.10-11



VILLE-AUREILHAN.FR  

Ville d'  **AUREILHAN**  
Hautes-Pyrénées

# Aureilhan

le mag

Juillet 2021  
#26

Magazine trimestriel d'information  
municipal de la Ville d'Aureilhan

## Directeur de la rédaction :

Yannick BOUBÉE

## Conception éditoriale, rédaction, mise en page et conception graphique :

Laurent BLOCQUET, Marie TOCABEN

## Photographies et illustrations :

Service Communication,  
Maire d'Aureilhan, Adobe Stock

**Imprimerie :** Reprint

**Distribution :** Nexstone Informatique

**Nombre d'exemplaires :** 4 300



**Mairie d'AUREILHAN** Place François  
Mitterrand - BP 40 - 65 800 AUREILHAN

## Horaires d'ouverture de la Mairie

lund-vend : 9h00-12h00 / 14h00-18h00

Tél. : 05 62 38 91 50

E-mail : [mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr](mailto:mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr)

Fax : 05 62 38 91 59

Facebook : Mairie d'Aureilhan

YouTube : Mairie d'Aureilhan

Retrouvez ce magazine et toutes les  
actualités de la ville d'Aureilhan sur :  
**[www.ville-aureilhan.fr](http://www.ville-aureilhan.fr)**



## // Sommaire

3 | L'ÉDITO DU MAIRE

4 | ON SE RETROUVE



6 | BUDGET PARTICIPATIF

7 | ÉDUCATION

8 | SOLIDARITÉ

10 | TRAVAUX



12 | DÉVELOPPEMENT DURABLE



13 | BIEN-VIVRE ENSEMBLE

14 | URBANISME

17 | AMÉNAGEMENTS



18 | TRIBUNE DES ÉLUS

19 | DANS MA VILLE

## // Clic Clac

13 juin 2021. Beau succès pour le  
vide-grenier organisé par la Société  
Chorale et Cavalcade d'Aureilhan sur  
la place de l'Eglise.



Envie de partager un moment insolite dans la rubrique Clic-Clac? Envoyez-nous votre photographie (Service Communication : [mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr](mailto:mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr)) dans un format de bonne qualité et accompagnée d'un texte court. Il se pourrait bien qu'elle soit publiée dans le prochain numéro d'Aureilhan le Mag.

## Yannick BOUBÉE

Maire d'Aureilhan  
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération  
Tarbes-Lourdes-Pyrénées



## RETOUR A LA NORMALE ?

Chères Aureilhanaises,  
Chers Aureilhanais,

La campagne de vaccination se poursuit et les mesures visant à desserrer l'étau sanitaire qui contraint depuis plusieurs mois nos vies sociales, économiques, culturelles ou sportives, sont mises en œuvre progressivement. Nous commençons à percevoir la fin de cette crise qui aura profondément marqué les années 2020 et 2021.

Je tiens à saluer l'engagement des personnels qui ont fait fonctionner le service public pendant toute la durée de cette crise. Je remercie également les Aureilhanais qui expriment leur gratitude. Sachez que vos témoignages de sympathie sont très appréciés par les agents qui accomplissent des missions au service de la population, parfois délicates ou difficiles.

La situation sanitaire demeure encore fragile. Toutefois, il est maintenant possible de retrouver une activité quasi-normale. Dans cette période particulière, la Ville continue d'avancer pour que nous nous retrouvions dans de meilleures conditions qu'avant.

Deux chantiers méritent d'être portés à votre connaissance : la réhabilitation de l'ancienne mairie et l'enfouissement de la ligne haute tension qui passe au dessus des Castors, par Réseau de Transport d'Électricité.

Par ailleurs, la première saison du budget participatif a connu un réel engouement. Ainsi donc, des projets que vous avez souhaités vont voir

le jour. Le succès de cette première édition est très enthousiasmant et l'intérêt porté à ce dispositif qui donne à chacune et chacun la liberté de proposer des projets innovants, orientés vers l'intérêt général, est bien réel. Maintenant, il ne reste plus qu'à réaliser...

Je vous donne rendez-vous à l'automne pour le prochain magazine

Le 16 juin 2021

*et vous souhaite un bel été empli de sérénité !  
Fidèlement à vous,  
Y. Boubée*

Vous souhaitez rencontrer un élu pour évoquer un sujet en particulier? Le Maire et les Maires-Adjoints vous reçoivent en Mairie dans le cadre de leurs permanences hebdomadaires. Pour prendre rendez-vous, contactez l'accueil de la mairie au 05 62 38 91 50.



# // On se retrouve

Après des mois d'attente, les mesures sanitaires s'allègent progressivement tandis que l'été incite de nouveau à la rencontre. Découvrez ici toutes les informations clés pour (re)prendre de bonnes habitudes.



© Photo MJC

Maison des Jeunes  
et de la Culture

## Reprises des clubs d'activités

Pour contacter les services de la MJC d'Aureilhan :  
envoyez un e-mail à l'adresse  
[accueil.mjcaureilhan@gmail.com](mailto:accueil.mjcaureilhan@gmail.com)  
ou téléphonez au 05 62 38 04 46



Associations, sports, culture et loisirs

## Retissons les liens dès septembre

Le tissu associatif aureilhanais est riche d'une cinquantaine d'associations : **de la capoeira en passant par le tennis, le judo, la pétanque, la pêche, le football, la danse andalouse ou encore le chant et bien d'autres loisirs...** Retrouvons-nous le samedi 4 septembre prochain, au Centre Jean Jaurès, pour la 9<sup>ème</sup> édition des Rencontres avec les Associations aureilhanaises. Et soutenons ensemble les associations qui font bouger Aureilhan !

La liste des contacts associatifs est disponible toute l'année en Mairie et sur le site internet :  
[www.ville-aureilhan.fr/fr/associations](http://www.ville-aureilhan.fr/fr/associations)



## Parc de l'ECLA

### Un îlot de fraîcheur et de détente accessible 7j/7

Le parc arboré à l'anglaise de 18 000 m<sup>2</sup> : espace idéal pour retrouver un peu de fraîcheur durant la saison estivale. Vous y trouverez une boîte à livres et une aire de jeux pour les enfants de 2 à 7 ans.

Le Parc est accessible :

- Lundi et mercredi de 8h00 à 19h30
- Mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 19h00
- Samedi de 8h00 à 18h00
- Dimanche de 10h00 à 18h00

## Un été en terrasse

### Les adresses des cafés et restaurants aureilhanais

Après de longs mois d'absence et d'activités sous contraintes, les restaurants ont pu réouvrir leurs portes progressivement. Pizza, brasserie, crêperie, gastronomie, burger...venez les soutenir !

Vous trouverez forcément un établissement à proximité de chez vous :

-  **L'Ami Temps** - 3 rue du 8 mai / 06 86 77 20 80
-  **Bar des Castors** - 49 Avenue des Castors / 05 62 33 67 84
-  **Brizh breizh** - 35 Avenue Jean Jaurès / 07 49 39 44 64 **nouveau**
-  **Chez Louis** - 67 Avenue Jean Jaurès / 05 62 35 24 59 **nouveau**
-  **Mary's diner** - 187 Avenue Jean Jaurès / 07 82 13 62 68
-  **Le Patio** - 146 Avenue Jean Jaurès / 05 62 36 31 33
-  **La Patte d'Oie** - 150 Avenue Jean Jaurès / 05 62 36 40 52
-  **Pizzas 13** - À côté de l'école Marcel Pagnol, le vendredi à partir de 18h / 06 07 03 22 59

© pictogrammes doozer

## Rentrée 2021

### Les évènements de la rentrée (sous réserve de la situation sanitaire)

**4** **Venez rencontrer les associations aureilhanaises et peut-être adhérer à l'une ou plusieurs d'entre elles**

Le 4 septembre au Centre Jean Jaurès d'Aureilhan de 14h00 à 18h00.

**17-19** **Journées du Patrimoine**

Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 septembre 2021 au Centre Jean-Jaurès (plus d'informations prochainement).

**24** **Fête d'Aureilhan** (organisée par la Société Chorale et Cavalcade d'Aureilhan)

On se retrouve du vendredi 24 au dimanche 26 septembre. Au programme : Fête foraine, Bodega, Cavalcade, Bals, etc. (plus d'informations prochainement).

**2021**  
**2022** **Saison culturelle de l'ECLA 2021/2022**

Les spectacles reprennent à l'ECLA au début du mois d'octobre (plus d'informations prochainement).



Cavalcade 2018

# // Budget participatif

En application du règlement et compte tenu des votes,

## DEUX PROJETS ONT ÉTÉ RETENUS

Entre le 19 mai et le 21 juin, les Aureilhanais de plus de 16 ans ont pu voter pour l'un des 7 projets proposés.

**327 votes** ont été comptabilisés,  
dont **211 votes numériques.**



### UNE AIRE DE JEUX AU SQUARE PIERRE-HENRI LACAZE

1<sup>er</sup>

Avec **107 votes** comptabilisés, ce futur espace de rencontre et de convivialité a été plébiscité par les Aureilhanais, pour le bonheur des petits et grands...

Coût estimé  
**95 000 €**



Les élus avaient voté une enveloppe de 100 000 €. Il reste donc 5 000 € pour consommer l'enveloppe dédiée au budget participatif.

### DES STATIONS-SERVICES POUR LES VÉLOS

2<sup>ème</sup>

En conséquence, avec **37 votes**, la création d'une station-service vélo (pompe de gonflage, kit d'outils, fontaine à eau) et de stations de gonflage sur la Commune sera effective.

Coût estimé  
**5 000 €**



### Nombre de voix pour les autres projets :

Un skatepark à l'Espace Multisport (EMSA) : 70 000 €	<b>64 voix</b>
Pumptrack à l'EMSA : 100 000 €	<b>63 voix</b>
Agrandissement de l'aire de jeux à l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA) : 45 000 €	<b>29 voix</b>
Des pigeonniers contraceptifs : 15 000 €	<b>21 voix</b>
Des nouveaux agrès sportifs : 2 200 €	<b>6 voix</b>



### Et maintenant ?

Les porteurs des projets élus seront invités en Mairie au cours d'une réunion de présentation desdits projets.

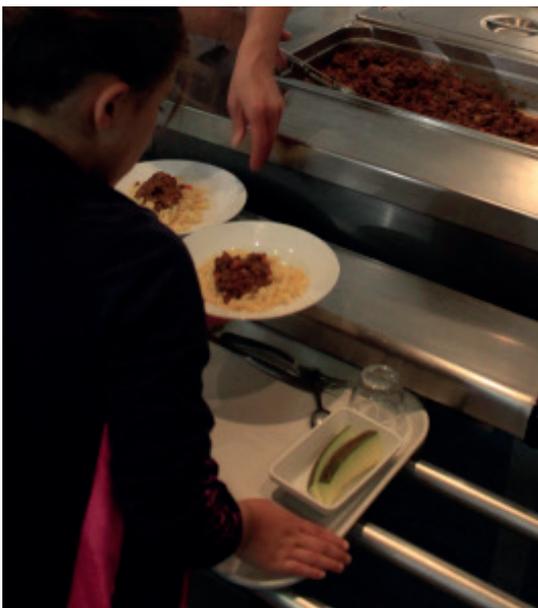
La mise en œuvre concrète, sur le terrain, devrait débuter à la rentrée de septembre 2021.

## Bien manger pour bien grandir

**Le repas est un moment privilégié, qu'il soit pris en famille ou bien à l'école. Avec le dispositif « Cantine à 1€ » et l'introduction de menu végétarien, la Ville d'Aureilhan s'engage pour l'éducation au goût dès le plus jeune âge.**

### « Cantine à 1 € »

Les nutritionnistes et pédagogues indiquent que l'accès à la cantine permet à des enfants d'améliorer leur concentration, propice au bon déroulement des apprentissages. Cette prise de repas dans le restaurant scolaire, réel instant de socialisation, peut également protéger contre le surpoids et l'obésité, deux problèmes de santé publique croissants. C'est pourquoi la Municipalité d'Aureilhan a mis en place le dispositif « cantine à 1€ » dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. A ce jour, **Aureilhan fait partie des 241 Communes sur les 4 000 éligibles en France**, à avoir mis en place cette mesure de solidarité et de santé publique, depuis novembre 2019 pour les élèves des écoles élémentaires et novembre 2020 pour ceux des écoles maternelles.



### Un repas végétarien hebdomadaire

Depuis plusieurs mois déjà, la Ville d'Aureilhan propose un menu végétarien chaque semaine au restaurant scolaire, en conformité avec la loi EGALIM. Écologique et conforme aux recommandations sanitaires, le repas végétarien hebdomadaire a fait ses preuves.

#### Des plats savoureux et équilibrés

Un menu végétarien se compose de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers. L'équipe du restaurant scolaire a élaboré des repas à partir d'ingrédients peu utilisés de nos jours : les légumineuses riches en protéines (lentilles, pois chiches, haricots...) associées à des féculents complets en raison de leur richesse en fibres, des œufs, des produits laitiers. Pour les enfants, c'est l'occasion de découvrir des plats savoureux et équilibrés, toujours confectionnés sur place. Pour consulter les menus et vous donner quelques idées de recettes végétariennes, rendez-vous sur le site de la Ville d'Aureilhan.

## Accessibilité des services

### Avec l'application Acceo, la Mairie devient plus accessible



La Ville d'Aureilhan, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, est désormais accessible aux personnes sourdes ou malentendantes, de l'appel téléphonique à l'accueil sur place, avec l'**application gratuite Acceo**. Tous les services municipaux de la Commune sont concernés par le dispositif. Pour échanger par téléphone ou sur place avec les différents services, Acceo propose 3 modes de communication :

- La Transcription Instantanée de la Parole (TIP)
- La visio-interprétation en Langue des Signes Française (LSF)
- Le visio-codage en Langue française Parlée Complétée (LfPC)

• Téléchargez dès maintenant l'application Acceo et contactez la Ville via la plateforme ou via cette url : <https://www.acceo.fr/client/aureilhan> -> du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

## Canicule

### Prévenir et protéger les personnes vulnérables



#### LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Il propose les services suivants :

- 1 - La téléalarme
- 2 - Le portage des repas à domicile
- 3 - Des aides ponctuelles

Pour en savoir plus contact CCAS :  
**Jennifer SAUGAR**  
05 62 38 91 50

Vous êtes une personne âgée ou en situation de handicap, vous avez des problèmes de santé et vous craignez de vous retrouver seule pendant l'été ?

Alors, faites-vous recenser auprès des Services de la Mairie (Service Aide Sociale, 05 62 38 91 50).

*Le recensement est gratuit et volontaire. Les informations que vous communiquez restent confidentielles.*

• Dès les premiers effets des fortes chaleurs (maux de tête, crampes, nausées), restez au frais et buvez de l'eau.

• Si le plan « canicule » est activé, les personnes recensées seront contactées par des agents de la Mairie et du **Centre Communal d'Action Sociale**.

• En cas de problème ou de non-réponse, une alerte sera déclenchée et pourra être suivie d'une intervention à domicile.



Vendredi 30 avril, plus d'une centaine d'Aureilhanais ont reçu la 2<sup>ème</sup> injection de vaccin contre la COVID au Centre Jean Jaurès avec le camion TIMM en appui logistique.

Depuis le mois de mai, des allègements ont été mis en place pour vous permettre de retrouver du lien. **Depuis le 17 juin, le port du masque en extérieur n'est plus obligatoire sauf en cas de regroupements, files d'attente, marchés, stades....** Le couvre-feu lui, a pris fin de manière anticipée le 20 juin, **ceci toujours dans le respect des gestes barrières.**

## Covid -19 Vaccination, pass sanitaire

Un « pass sanitaire » est utilisé depuis le 9 juin pour accéder à des rassemblements ou des évènements.

**Qu'est-ce que ça signifie ?** Il vous sera demandé d'obtenir un schéma vaccinal complet, un test PCR ou antigénique négatif de moins de 48h, ou bien un test PCR ou antigénique positif de plus de 15 jours et moins de 6 mois. Le pass peut être numérisé pour plus de facilité sur l'application « tous anti-covid ».

L'utilisation du pass sanitaire est aujourd'hui autorisée au plan juridique jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi de gestion de la sortie de crise sanitaire.

Informations à jour au 21 juin 2021

## Abandon, divagation d'animaux

### Savoir agir face à un animal errant

Chaque année, de nombreux animaux sont abandonnés, davantage avant et pendant la période estivale.

Rappelons que l'abandon d'un animal domestique est puni d'une peine allant jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

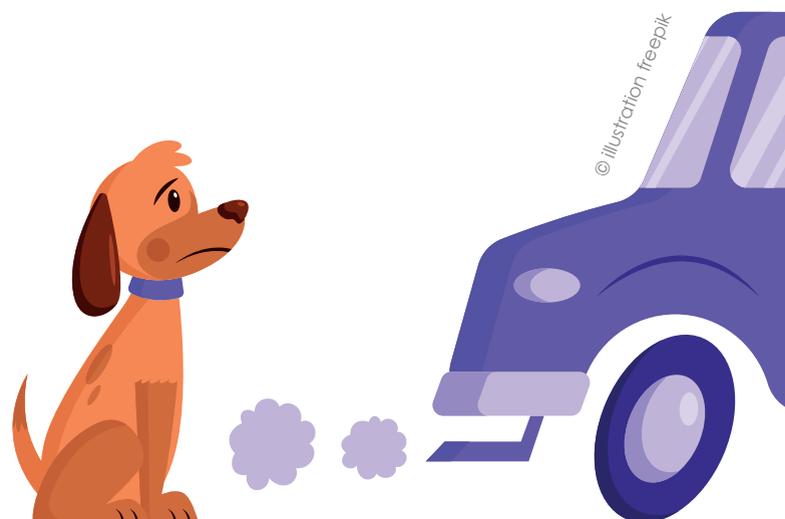
#### Pouvez-vous identifier l'animal ?

Vous devez avant tout vérifier s'il s'agit bien d'un animal errant. Porte-t-il un collier ou une médaille avec les coordonnées de son propriétaire ? Si la réponse est oui, essayez de contacter ce dernier afin de le prévenir de l'endroit où se trouve son animal. À défaut de collier, il est peut-être tatoué ou pucé.

#### Contactez la Mairie

Le Maire est habilité pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux (article R211-12 du Code rural). Si l'animal n'a pu être identifié, vous pouvez contacter la Police Municipale au 05 62 38 91 50.

\* L'identification des chats de plus de 7 mois nés après le 1er janvier 2012 est obligatoire par puce électronique ou par tatouage. Les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de 4 mois doivent eux aussi être identifiés.



## Enfouissement de la Ligne Haute Tension : Rues de l'Industrie, du 8 mai, et du 11 Novembre

Suite aux travaux du réseau d'eau potable mis en œuvre par le Syndicat Adour Coteaux en 2020, l'entreprise Réseau de Transport d'Electricité (RTE) enfouit la ligne haute-tension dans les rues de l'Industrie, du 8 mai, et du 11 Novembre.

Une première tranche de travaux a été réalisée au printemps 2021 qui concernait les rues de l'Industrie et du 8 mai. La deuxième partie, rue du 11 Novembre, a débuté le 28 juin.

### Coût total : 3,5M €

Ces travaux sont à la charge de l'entreprise de service public Réseau de Transport d'Electricité (RTE).



- Tracé de la future liaison souterraine
- Portion de ligne aérienne à déposer



Mai 2021. Rue du 8 mai.

RTE réalise les travaux de mise en souterrain partielle de la ligne aérienne électrique entre Aureilhan et Tarbes.

### CALENDRIER DES TRAVAUX

#### Été 2022 (estimation)

Reprise de la chaussée de la rue du 11 novembre (RD8) en enrobé par le Département.

#### Décembre 2021

Fin des travaux prévue avec dépose du tronçon de la ligne aérienne existante.

#### 28 juin à septembre 2021

Seconde phase des travaux avec enfouissement et sécurisation de la ligne haute-tension.

#### Mars à mai 2021

Première phase de travaux.

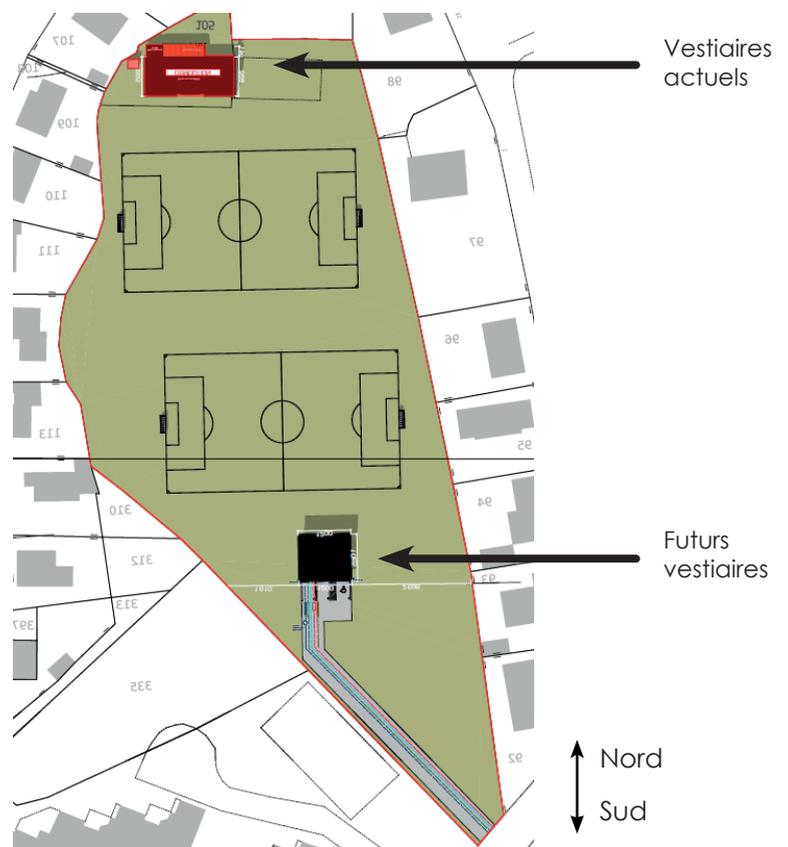
## De nouveaux vestiaires au stade des « Pompons Verts »

Cet investissement est le plus important en 2021 concernant les bâtiments publics. Il représente un effort conséquent de la Ville au service du sport, de la jeunesse et surtout, de soutien à l'activité associative aureilhanaise.

Les vestiaires actuels seront démolis. Le futur équipement, d'une surface de 165m<sup>2</sup> sera construit au sud de la parcelle, à l'entrée du stade. Début des travaux prévu à l'automne prochain.

**Coût : 289 000 € HT**

Plan de Démolition / Reconstruction des vestiaires du stade des Pompons Verts



Aujourd'hui



Simulation 3D du rendu après travaux

© Peretto & Peretto Architectes



## Rénovation de l'ancienne Mairie Coût : 77 000 € HT

Suite à des problèmes d'humidité et des tâches constatées sur l'enduit extérieur de l'ancienne Mairie, un diagnostic technique a été réalisé dans ce bâtiment où se trouvent des locaux associatifs, le Presbytère et la Salle Albert d'Ozon. Des travaux de rénovation (reprise du revêtement, peinture, isolation) ont été effectués aux mois de mai et juin derniers.

## Quand le Service « Espaces verts » s'engage dans la tonte différenciée



**L**a tonte différenciée, ou tonte raisonnée, s'inscrit dans le cadre d'une gestion durable et évolutive des espaces verts. Technique simple et efficace, recommandée aujourd'hui au niveau national, il suffit de **laisser faire la Nature et d'adopter une tonte moins gourmande en énergie fossile, et donc moins coûteuse**. La Commune s'est initiée à cette pratique récemment à divers endroits de la Ville.

**Laisser les herbes pousser présente de nombreux avantages** : l'herbe haute permet de mieux rafraîchir le sol et de conserver l'humidité. De nombreux insectes auxiliaires sont attirés, véritables « alliés » de nos jardins qui permettent à certaines fleurs sauvages ou ensauvagées de ne pas disparaître. Une belle action en faveur de la biodiversité !



## Frelon asiatique : bilan

Durant la campagne 2021, 111 reines frelons ont été capturées dans les 31 pièges posés par les Services Techniques de la Ville. Ce sont autant de nids potentiels qui n'ont ainsi pas été créés par cet insecte nuisible.



## Moustique tigre : adoptons les bons réflexes

- Qu'est-ce qui mesure moins de 0,5 centimètre, avec des rayures noires et blanches, pique ses proies en silence le jour ? Vous l'avez reconnu, c'est le moustique tigre...
- Pour éviter sa prolifération, il faut autant que possible **détruire les lieux de ponte potentiels. Cela passe par le vidage des récipients contenant de l'eau, vous pouvez sinon les remplir de sable, ou encore les recouvrir d'un tissu.**
- **Pensez aussi à éliminer les lieux de repos de l'insecte en entretenant votre jardin.**
- Enfin, pour vous protéger, porter des **vêtements longs, amples et clairs**, utiliser des répulsifs naturels et adaptés, ainsi que des moustiquaires.



© photo jcomp

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Parmi les prédateurs du moustique tigre, on trouve les hirondelles, libellules, ou chauves-souris insectivores qui peuvent avaler jusqu'à 500 individus par nuit !**



© illustration ars

En triant nos emballages et en compostant nos déchets de cuisine et de jardin, nous pouvons réduire de 80 % le volume de notre poubelle !



## Le compostage, à la portée de tous

### Que faire de vos déchets verts ?

Comme tous les habitants de l'agglomération, vous avez deux possibilités : soit les évacuer en déchetterie, soit les valoriser en faisant du compost. Vous pouvez vous procurer des composteurs auprès du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise.

**N'hésitez pas à vous renseigner auprès du SYMAT ou à consulter son site internet pour avoir plus de renseignements sur le compostage ([www.symat.fr/](http://www.symat.fr/) ou 05 62 96 36 40).**

**L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, les déchets verts sont assimilés aux ordures ménagères.**

## Conflit, litige privé : le conciliateur de justice peut vous aider

Vous rencontrez :

- un conflit de voisinage,
  - un conflit entre locataire et propriétaire,
  - un litige avec un artisan, un commerçant ou un fournisseur,
- et vous souhaitez rechercher une solution à l'amiable.

## Bruit, nuisances sonores : rappel des règles à respecter

L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 1990 sur **le bruit**, réglemente « les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, ou scies mécaniques ».

Ces travaux peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00



**Deux médiateurs, conciliateurs de Justice, proposent des permanences pour le canton d'Aureilhan :**

**Madame Sabine TORTOCHAUX-TABONET et Monsieur Roland ESQUERRE.**

Ils vous reçoivent sur rendez-vous tous les mercredis de 09h30 à 12h00. Pour plus d'information, contactez le Service Accueil de la Mairie (05 62 38 91 50) ou rendez-vous sur le site [ville-aureilhan.fr](http://ville-aureilhan.fr), onglet DÉMARCHES > CONCILIATEUR DE JUSTICE.

## Les règles à respecter sur les travaux les plus courants

**Vous projetez de construire votre maison, de rénover ou d'agrandir votre logement ? Avant de commencer vos travaux, il est nécessaire de connaître la réglementation en vigueur. Pour cela, et quelle que soit la surface des travaux, renseignez-vous auprès de la Mairie pour savoir si vous devez procéder à une demande d'autorisation (voir coordonnées page 16).**



Pose d'une antenne parabolique ou d'un climatiseur installés de façon durable

Isolation par l'extérieur

Déclaration préalable

Déclaration préalable

Fenêtre de toiture (type velux®)

Déclaration préalable

Couverture d'une terrasse ou création d'un abri de voiture couvert (type carport)

-De 5 à 20m<sup>2</sup> d'emprise au sol\* :  
déclaration préalable  
-Plus de 20m<sup>2</sup> d'emprise au sol\* :  
permis de construire

Installation d'une clôture ou d'un portail

Déclaration préalable  
Hauteur limitée à 1,70m  
voir page 16

Réfection de toiture ou ravalement de façade

-Si teinte identique : déclaration préalable uniquement en périmètre ABF (Architecte des Bâtiments de France) voir page 16  
-Si modification de teinte :  
déclaration préalable

Percement ou modification de fenêtres sur une façade extérieure

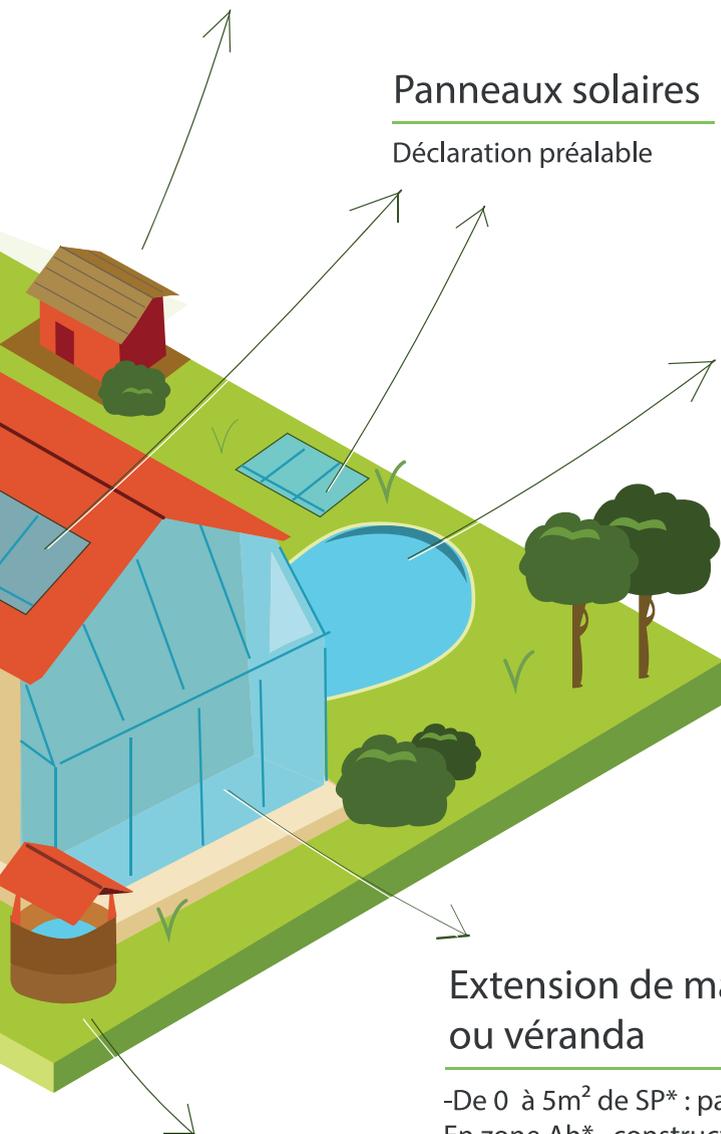
Déclaration préalable





## Pose d'un abri de jardin ou construction d'un garage

- De 5 à 20m<sup>2</sup> de SP\* : déclaration préalable
- Plus de 20m<sup>2</sup> de SP\* : permis de construire



### Panneaux solaires

Déclaration préalable

## Piscine (moins de 100m<sup>2</sup>)

- Avec ou sans couverture : déclaration préalable
- Avec couverture de plus de 1,80m de hauteur : permis de construire



### Extension de maison ou véranda

- De 0 à 5m<sup>2</sup> de SP\* : pas de demande d'autorisation
- En zone Ah\*, constructions isolées :
  - De 5 à 20m<sup>2</sup> de SP\* : déclaration préalable
  - Plus de 20m<sup>2</sup> de SP\* : permis de construire
- En zone urbaine :
  - De 5 à 40m<sup>2</sup> de SP\* : déclaration préalable ou permis de construire
  - Plus de 40m<sup>2</sup> de SP\* : permis de construire

### Creusement d'un puits

Déclaration spécifique

#### LEXIQUE :

- La **Déclaration Préalable de Travaux** et le **Permis de Construire** sont des actes administratifs qui permettent à l'Administration de vérifier qu'un projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur.
- \*Surface de plancher (SP)** : elle correspond à la somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couverts, dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80m.
- \*Emprise au sol** : projection verticale du volume de la construction, la majorité des débords et surplombs inclus.
- \*Zone Ah** : zone agricole où sont implantés des groupements d'habitation dans les villages ou hameaux existants.



## RECOURS À UN ARCHITECTE

Obligatoire pour toute construction dont la surface totale est supérieure à 150 m<sup>2</sup> (existant + extension), qui nécessite le dépôt d'un permis de construire.

En cas de dépôt d'un permis de construire par une personne morale, quelle que soit la superficie, le recours à l'architecte est obligatoire.

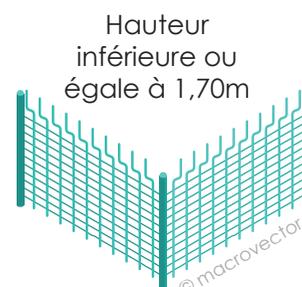
Zoom sur...

## La réglementation de l'installation de clôture

**À Aureilhan, de manière générale, la hauteur des clôtures est limitée à 1,70 mètre, depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal le 30 septembre 2013. Des réglementations spécifiques propres aux différentes zones concernant la hauteur des clôtures sont en vigueur. Des cas particuliers peuvent cependant modifier la mise en œuvre des travaux.**

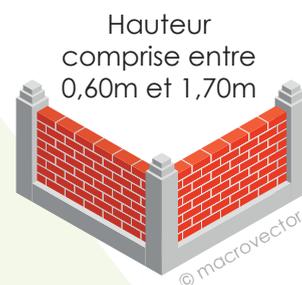
- • • • •
- **EN ZONE AH (ZONE AGRICOLE), CONSTRUCTIONS ISOLÉES DE LA COMMUNE**

- Les murs maçonnés sont interdits ; les clôtures grillagées
- pourront avoir une hauteur maximum d'1,70 mètre.



- **EN ZONE URBAINE DE LA COMMUNE**

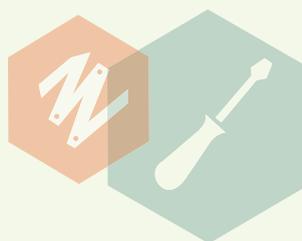
- L'aspect des clôtures doit s'intégrer avec l'environnement local. Elles peuvent être constituées de murs pleins, dont la hauteur devra être comprise entre 0,60 et 1,70 mètre.



- Des adaptations pourront être admises pour des motivations techniques ou architecturales.



**L**e Service Urbanisme de la mairie peut vous conseiller, lors de ses permanences, pour constituer votre dossier administratif. Le document d'urbanisme de référence (**Plan Local d'Urbanisme - PLU**) est consultable en mairie ou sur le site internet de votre Commune. Cette dernière a **un mois, en collaboration avec le service instructeur de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées**, pour instruire une déclaration préalable (**si votre dossier est complet ou sous réserve de sa complétude**). La Ville dispose de deux à trois mois pour valider un permis de construire. Elle vérifie que les travaux respectent les règles du **PLU**.



**Béregère HAURINE**, responsable du pôle Développement urbain et patrimoine (à gauche) et **Karine IZANS**, agent en charge de l'Urbanisme, (à droite) vous conseillent et vous orientent dans vos démarches.

**L'absence de déclaration de travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents.**

*Au moindre doute sur la faisabilité de vos travaux, contactez le Service Urbanisme, à votre écoute pour vous conseiller lors de ses permanences. Ex : changement de destination d'une pièce.*



## Tuilerie OUSTAU : sur le chemin de la renaissance ?

**La Ville est toujours engagée pour faire revivre ce site privé à l'état de friches depuis de nombreuses années. Elle a récemment signé une convention pour accompagner la mutation du site.**

L'ancienne usine de la Tuilerie OUSTAU n'est autre qu'un remarquable **héritage patrimonial situé dans la Commune**, appartenant à des particuliers.

En 2018, après un long travail d'étude, la Municipalité avait soutenu un grand projet porté par un investisseur privé qui aurait pu accueillir les archives départementales des Hautes-Pyrénées, ainsi que des activités de loisirs et de services. Ce projet n'a pas été retenu au terme d'un vote du Conseil Départemental. Dont acte et retour à la case départ. Depuis, la Commune s'est une fois de plus retroussée les manches, avec le concours de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP).

La friche industrielle a été intégrée dans le programme d'« **Appel à Manifestation d'Intérêt Friche** » initié par la Région Occitanie. Il y a urgence à agir. Pour preuve, la toiture la poterie s'est effondrée il y a quelques mois.

### Les élus ont agi

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Aureilhan a été modifié en y intégrant **une Opération d'Aménagement Programmée (OAP)**, pour rendre le site constructible et lui conférer de nouveaux usages. Cette OAP prévoit, par exemple, une valorisation du patrimoine ar-

chitectural, une implantation d'équipements publics ou de locaux commerciaux, et la création de logements.

### Une convention pour faire renaître la friche Oustau

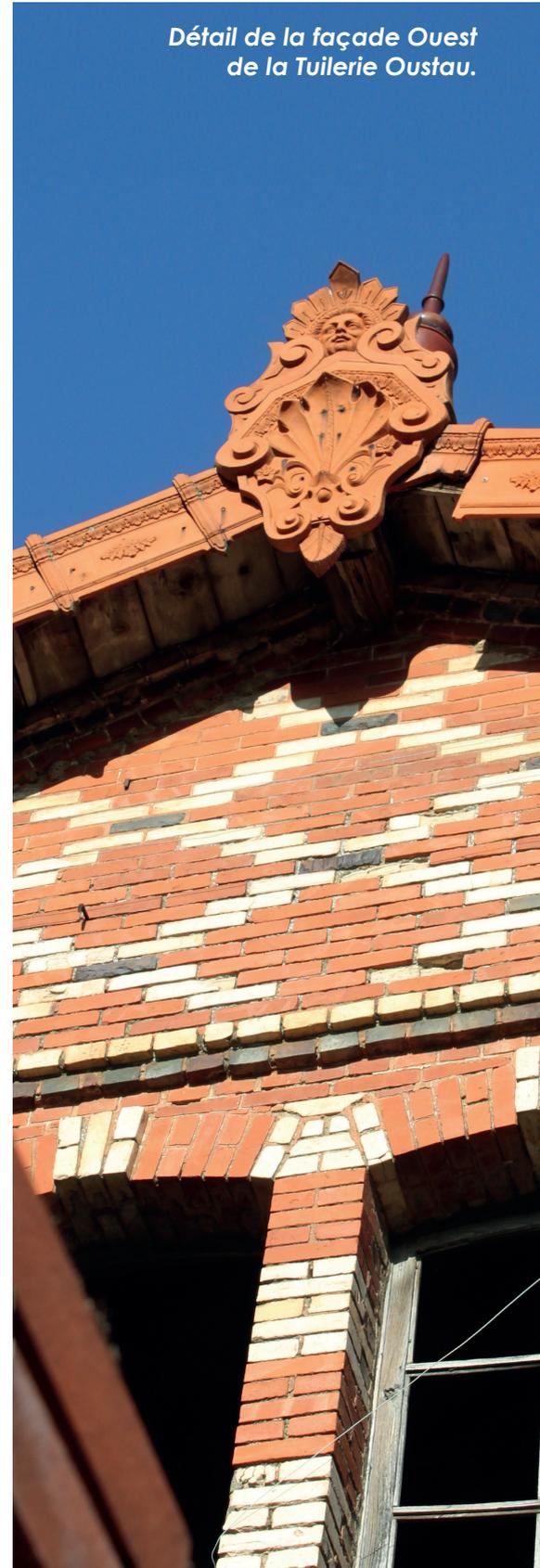
Dernière action en date, la Ville d'Aureilhan a signé une Convention Opérationnelle « Friche Tuilerie OUSTAU » avec la Directrice de l'Établissement Foncier d'Occitanie (EPF), et le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes – Lourdes – Pyrénées; cette convention a été approuvée par le Préfet de la Région Occitanie le 9 mars 2021.

### Et ensuite?

Une étude de programmation et de faisabilité va être lancée très prochainement. Elle déterminera les opportunités possibles et le ou les projets potentiellement réalisables sur le site en terme de logements et d'activités économiques. Dans le cas où un projet serait retenu, l'EPF ferait l'acquisition du site et assurerait le portage foncier pendant 5 ans, la Commune en assurerait l'entretien.

La Municipalité reste pleinement engagée dans la **réflexion du devenir du site OUSTAU** qui reste l'une de ses priorités.

Détail de la façade Ouest de la Tuilerie Oustau.



## LA MAJORITÉ Aureilhan, Unis dans l'Action

### LA BONNE GESTION DE LA VILLE RECONNUE

Avec une note de 18/20, Aureilhan obtient l'un des meilleurs scores des Communes du Département au regard des dépenses de fonctionnement par habitant. L'information était communiquée au mois de mai dernier par l'association des « Contribuables Associés ». Ce constat n'est pas nouveau puisque la Municipalité aureilhanaise a toujours eu le souci de la bonne utilisation de l'argent public, en veillant au bon équilibre du budget et en dégageant les marges nécessaires à la réalisation des investissements indispensables pour l'avenir.

L'avenir justement. Depuis un an, les élus sont au travail pour mettre en œuvre le projet municipal. La construction de nouveaux vestiaires au stade des « Pompons verts » débutera cette année. Une bonne nouvelle pour l'activité associative et sportive dans notre Commune. Coté éducation, la Municipalité va lancer un audit énergétique des quatre écoles aureilhanaises. L'objectif de cette étude : déterminer des gisements potentiels d'économies d'énergies et élaborer un plan

d'action. La Municipalité pourra ainsi, en parfaite connaissance, décider des investissements à entreprendre comme, par exemple, l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, l'optimisation des systèmes thermiques.

Autre investissement à réaliser en 2021 concernant les mobilités de demain : la Commune va s'équiper de cinq abris dédiés au stationnement des vélos. Ces structures seront en partie financées par le programme national *Alvéole*. La pratique du vélo, moyen de transport décarboné, est porteuse d'avenir et c'est pourquoi la Commune s'est engagée à œuvrer pour son développement au cours du mandat. Vous y participez activement puisque le projet de station-service vélo a été retenue dans le cadre du budget participatif. Nous veillerons donc à la réalisation harmonieuse de ces deux projets.

Bien gérer la Commune, c'est aussi bien gérer ses ressources naturelles. Le 9 octobre 2020, le Conseil Municipal avait décidé de s'engager dans une gestion durable

de la forêt. Le 20 mai 2021, la Commune a passé avec succès le contrôle de la bonne application du standard PEFC (Pan Endorsement Forest Certification) : une certification de gestion durable des forêts. La forêt génère une activité économique importante via sa production de bois, mais constitue également une réserve de biodiversité abritant une multitude d'espèces animales et végétales, et un lieu de vie et de loisirs pour tous. PEFC a pour ambition de préserver à long terme chacun des rôles de la forêt (économique, environnemental et social) mais également de garantir le respect de ceux qui y travaillent.

Vous le voyez, nous agissons concrètement pour le présent et l'avenir de notre Ville, tout en veillant à la bonne gestion des ressources financières. Et nous continuerons à le faire avec vous et pour vous.

**Christian ZYTYNSKI,**  
**Parti Socialiste**  
**Daniel LARRÉGOLA,**  
**Parti Communiste**  
**Yves CARRIÉ,**  
**Europe Écologie Les Verts**

 Suivez nous sur notre page facebook  
Aureilhan, Unis dans l'Action

## L'OPPOSITION Aureilhan Alternance

Période lamentable de voir que dans un pays démocratique, on n'arrive pas à faire respecter police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, élus et agents territoriaux. Nous déplorons cette violence et ne pouvons qu'apporter notre soutien aux victimes et à leurs familles. Nous souhaitons voir la fin de cette pandémie grâce à la vaccination généralisée.

Pour Aureilhan, l'innovation du budget participatif va permettre d'embellir notre Commune grâce à vos votes. Nous resterons attentifs à tout ce qui concerne l'éducation de nos enfants et espérons qu'ils pourront reprendre une activité sportive normale à la rentrée prochaine. Enfin, nous continuons à soutenir le projet de déviation des poids-lourds, véritable point

noir de notre ville. Continuons à respecter les gestes barrières et prenez soin de vous.

**André BOYRIE,**  
**Myriam LAGARDE,**  
**Jean CORNET.**

## Mobilités

### DES ABRIS A VÉLOS BIEN TÔT EN VILLE



**A**fin de développer la pratique du vélo à Aureilhan, la Municipalité va installer cinq abris à vélos couverts en 2021, avec l'aide du dispositif Alvéole.

Le programme Alvéole subventionne l'installation et la pose d'équipements liés à la circulation cyclable afin d'augmenter le nombre de stationnements vélos sur la voie publique.

Il a été validé par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et est porté par la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et ROZO, Bureau d'études spécialisé en efficacité énergétique.

## Cérémonie

### 27 MAI 1943, 78 ANS APRÈS



**27** mai 1943 : le Conseil National de la Résistance (CNR) se réunit pour la première fois. Le CNR est animé par trois valeurs essentielles : la démocratie, les libertés publiques et individuelles, les droits de l'homme. 78 ans plus tard, la cérémonie de commémoration s'est déroulée en format restreint, en présence de quelques élus et de Jean DUPUY, décoré récemment des insignes de Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur. S'en est suivi un dépôt de gerbe au Monument de la Résistance. Une minute de silence a été ensuite observée ; cette cérémonie s'est terminée par le chant de la Marseillaise.

## 5G

### LE DEPLOIEMENT DES ANTENNES 5G EN FRANCE

**D**ans son dernier rapport, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a estimé peu probable que le déploiement de la 5G dans la bande de fréquences 3,5 GHz présente de nouveaux risques pour la santé. Dans un souci de transparence, vous pouvez demander à ce que soient effectuées des mesures d'ondes dans un lieu public ou même chez vous : téléchargez le formulaire préalable sur le site mesures.anfr.fr. Le formulaire doit être impérativement signé par un organisme habilité (collectivités territoriales, associations agréées de protection de l'environnement, fédérations d'associations familiales, ...), puis adressé par le demandeur à l'Agence nationale des fréquences qui instruit la demande et dépêche un laboratoire accrédité indépendant pour effectuer la mesure.

## Démocratie locale

### LE CONSEIL MUNICIPAL A DÉCIDÉ :

- de signer une convention-cadre avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Pyrénées ;
- de voter le programme d'éclairage public 2021 du Syndicat Départemental d'Énergie ;
- de voter la réalisation par le Syndicat Départemental d'Énergie des audits énergétiques des bâtiments scolaires ;
- d'adhérer au groupement de commandes avec le Syndicat Départemental d'Énergie relatif à l'achat de gaz naturel, d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique ;
- de déterminer les modalités de la coupe affouagère.



### BON A SAVOIR

Les réunions du Conseil Municipal sont diffusées en direct sur la page facebook officielle de la Mairie.

Pour connaître leur date, consultez régulièrement les agendas de la page Facebook ou le site internet de la Ville.



Retrouvez toutes les décisions du Conseil Municipal sur le site : [ville-aureilhan.fr](http://ville-aureilhan.fr), menu « Mairie », rubrique « comptes-rendus »

# RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS AUREILHANAISES

AU CENTRE  
JEAN JAURÈS  
RUE JULES FERRY

Sous réserve de la  
situation sanitaire



14 H

18 H

Sam. 4  
SEPTEMBRE  
2021

[www.ville-aureilhan.fr](http://www.ville-aureilhan.fr)

 MairieAureilhan